



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Agence de Développement du Digital lance plusieurs initiatives digitales en faveur des administrations pour accompagner le travail à distance

Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire et des mesures de confinement mises en œuvre pour faire face à l'épidémie de coronavirus, plusieurs administrations ont adopté l'outil digital pour favoriser le télétravail et pris le choix de limiter les échanges physiques de documents et courriers administratifs.

En vue d'accompagner cette dynamique, l'Agence de Développement du Digital (ADD) lance plusieurs initiatives digitales afin de favoriser et faciliter le travail à distance au sein des administrations marocaines.

Initiative 1- Le bureau d'ordre digital : Il s'agit d'une plateforme de digitalisation du bureau d'ordre permettant aux administrations et organismes publics de créer des Bureaux d'ordre Digitaux en vue de gérer électroniquement les flux des courriers entrants et sortants. Les citoyens, entreprises, administrations et organismes publics pourront ainsi déposer leurs courriers aux administrations concernées avec un accusé de réception. Le portail du bureau d'ordre digital est accessible à partir du lien internet suivant : <https://courrier.gov.ma/virtualbo/>.

Initiative 2- Le guichet électronique des courriers : Il permet l'automatisation du processus de traitement des courriers au sein d'une administration donnée. Cette solution intègre des fonctionnalités permettant aux agents de l'administration de traiter et suivre les courriers entrants et sortants via des workflow d'affectation et de validation. Le portail du guichet électronique des courriers est accessible à partir du lien internet suivant : <https://courrier.gov.ma>

Initiative 3 – Le parapheur électronique : Il permet une dématérialisation complète de flux documentaires nécessitant une valeur probatoire. Il intègre pour cela de nouvelles fonctionnalités notamment la gestion des workflows métiers (gestion des ressources humaines, achat et logistique, communication interne, ...) et la signature électronique des documents administratifs. Le portail du parapheur électronique est accessible à partir du lien internet suivant : <https://courrier.gov.ma/parapheur/>

A ce jour, 6 Ministères, 5 collectivités territoriales et 5 établissements et entreprises publics ont adhéré au parapheur électronique.

L'ensemble des solutions digitales développées par l'ADD respectent les normes de sécurité en vigueur. L'Agence a mis en place un dispositif d'assistance pour accompagner les administrations dans le déploiement de ces solutions (assistance.egov@add.gov.ma).

Contact Presse :

Agence de Développement du Digital

E-mail : presse@add.gov.ma